

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 janvier 2015

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté
de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 21 janvier 2015
à 20 h. Sont présents :**

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.
Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par
monsieur Pierre Bégin, préfet.

2015-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Normand Roy et
résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 26 novembre 2014;
 - 3.2. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 1^{er} décembre 2014;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 janvier 2015;
 - 3.4. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 décembre 2014;

- 3.5. Programme d'aide financière aux MRC – Rapport 2014;
- 3.6. Route verte – Rapport final d'entretien 2014;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Service de cadets policiers pour l'été 2015 – Projet d'entente de partenariat;
 - 4.2. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
 - 4.3. Plan de gestion des matières résiduelles;
 - 4.4. Plan de développement en transport collectif;
 - 4.5. Fonds culturel;
 - 4.6. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Admissibilité des dépenses du Service de génie municipal;
 - 4.7. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 3 – Ajout d'une ressource supplémentaire;
 - 4.8. Fonds de développement du territoire;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
 - 5.2. Adoption du règlement 2004-71-27 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone inondable pour effectuer des travaux de réfection sur le quai de la promenade Redmond sur le territoire de la ville de Saint-Georges;
 - 5.3. Traitement des demandes de claims par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
 - 5.4. Demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Autorisation de signature;
 - 5.5. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement : reprofilage d'un cours d'eau sur le territoire de la municipalité de La Guadeloupe;
 - 5.6. Entente concernant la Politique de gestion des cours d'eau – Autorisation de signature;
6. Gestion du personnel;
 - 6.1. 25 ans de service – Madame Lyne Bégin;
 - 6.2. Service du génie civil – Embauche d'un technicien;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels (novembre 2014);
 - 9.2. États financiers mensuels (décembre 2014);
 - 9.3. Bilan SAAQ
 - 9.4. Bilan de l'inspection régionale;
 - 9.5. Bilan des constructions 2014 en vertu de l'article 59;
 - 9.6. Projet de loi 28;
 - 9.7. Population du territoire;
 - 9.8. Service de ressources humaines offert par la Fédération québécoise des municipalités;
10. Divers :
 - 10.1. Demande de détachement du territoire de la MRC du Granit et de rattachement au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan par la Municipalité de Courcelles;
 - 10.2. Appui à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin – Fusion des commissions scolaires;
11. Période de questions;

12. Clôture de la séance.

2015-01-002

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 26 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 26 novembre 2014, tel que rédigé par le directeur général, en effectuant la modification suivante : corriger le nom de madame Christine Caron (au lieu de Quirion) à l'item « Nomination à la Table alcool au volant » et portant le numéro de résolution 2014-11-174.

2015-01-003

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil des maires du 1^{er} décembre 2014, tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 JANVIER 2015

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 13 janvier 2015 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 18 DÉCEMBRE 2014

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 décembre 2014 à titre d'information.

2015-01-004

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC – RAPPORT 2014

Attendu que les élus ont pris connaissance du rapport annuel 2014 devant être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire aux fins de l'obtention de l'aide financière octroyée par celui-ci en support au fonctionnement de la MRC;

Attendu que les élus s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, secondé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'accepter le rapport présenté et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour traitement.

2015-01-005

ROUTE VERTE – RAPPORT FINAL D'ENTRETIEN

Attendu que dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte administré par le ministère des Transports, un rapport final des dépenses pour l'année 2014 doit être déposé pour obtenir le versement du solde de la subvention accordée à la MRC;

Attendu que les maires ont pris connaissance dudit rapport et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par madame Christine Caron, secondé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, d'approuver le document intitulé « Rapport final des coûts d'entretien de la Route verte 2014 » et de le transmettre au ministère des Transports.

2015-01-006

**SERVICE DE CADETS POLICIERS POUR L'ÉTÉ 2015 – PROJET
D'ENTENTE DE PARTENARIAT**

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance de l'entente de partenariat relative au programme de cadets policiers offert par la Sûreté du Québec;

Attendu que ce programme permet à des étudiants ou des diplômés en techniques policières de s'impliquer dans les communautés pendant la période estivale en :

- assurant une présence et une surveillance à pied ou à vélo, notamment dans les quartiers et les parcs
- participant à des programmes de prévention et de relations communautaires;
- répondant aux demandes de renseignement simple des citoyens;
- effectuant des activités de surveillance et de prévention lors d'événements pacifiques;
- participant à des activités de promotion de la Sûreté;
- rencontrant les partenaires, notamment les services d'incendies, les ambulanciers et les organisations communautaires;

Attendu que la mise en place du programme de cadets policiers nécessite une participation financière de la MRC de Beauce-Sartigan à une hauteur de 10 000 \$ et ce, pour assurer la présence de deux cadets;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'aviser la Sûreté du Québec de la volonté de la MRC de Beauce-Sartigan d'adhérer au programme de cadets policiers pour la période estivale 2015 et autorise le préfet, monsieur Pierre Bégin à signer l'entente de partenariat relative à celui-ci.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général résume l'état d'avancement des travaux relatifs au schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Une rencontre est prévue le 28 janvier prochain avec le conseiller en sécurité civile responsable de ce dossier.

Il explique les impacts de l'absence d'un tel schéma pour les municipalités du territoire, dont entre autres, l'inéligibilité au programme d'aide à la formation des pompiers et la problématique de financement du projet d'agrandissement de la caserne de pompiers située à Saint-Évariste-de-Forsyth.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Est déposé aux élus un document résumant les actions envisagées dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019. Ce document prévoit les mesures qui devront être implantées afin d'atteindre les objectifs fixés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que les coûts relatifs à leur mise en place.

Les élus sont invités à transmettre leurs commentaires à ce sujet dans les prochains jours.

2015-01-007

PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT COLLECTIF

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet de plan de développement en transport collectif pour le présent exercice financier et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan de développement en transport collectif tel que déposé et d'autoriser sa transmission au ministère des Transports.

2015-01-008

FONDS CULTUREL – PLAN D'ACTION 2015-2017

Attendu que suite à l'adoption d'une politique culturelle régionale, le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan souhaite la mise en place d'une entente de développement culturel afin de mettre en action cette politique;

Attendu que les élus de Beauce-Sartigan ont pris connaissance du projet de plan d'action en vue d'une entente de développement culturel et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Attendu que le financement de ce plan d'action est estimé à 110 000 \$;

Attendu que pour financer les actions de la future entente de développement culturel, 40 000 \$ seront réservés pour les trois prochaines années (2015-2017) par la MRC;

Attendu le souhait des élus de voir la ministre de la Culture et des Communications y injecter la même somme;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a sollicité des partenaires du milieu à la hauteur de 30 000 \$ pour le financement de l'entente projetée;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, de :

- Adopter le plan d'action estimé à 110 000 \$ déposé en vue d'une entente culturelle;
- Demander au ministère de la Culture et des Communications la mise en place d'une entente de développement culturel;
- Confirmer l'affectation pour trois ans d'une somme de 40 000 \$ provenant du fonds régional de la Politique nationale de la ruralité afin de financer la part de la MRC;
- Solliciter une somme de 40 000 \$ auprès du même ministère pour financer cette entente;
- Autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer tous les documents requis afin de donner suite à la présente résolution.

2015-01-009

DEMANDE DE RÉVISION AU MAMOT – ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC FACTURÉES AUX MUNICIPALITÉS LOCALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC)

Considérant le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale;

Considérant que les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan se sont dotées de leur propre Service de génie municipal en 2013;

Considérant que le MAMOT a favorisé la création de ce service l'intérieur de la MRC de Beauce-Sartigan, en contribuant financièrement à sa mise en place par le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 3;

Considérant que les honoraires du Service de génie municipal de la MRC sont répartis en fonction de l'utilisation de celui-ci par les municipalités;

Considérant qu'outre l'obtention des services d'un ingénieur civil à coût moindre pour les municipalités locales, la MRC souhaitait également, par la mise en place de son Service de génie municipal, favoriser la transparence et l'impartialité lors de la préparation de documents contractuels, de l'octroi de contrats et de la surveillance des travaux;

Considérant l'information récente reçue du MAMOT à l'effet que les travaux réalisés par un service de génie municipal n'étaient pas admissibles au TECQ, et que seules les dépenses facturées par une firme de génie privée pouvaient l'être;

Considérant qu'advenant cette information confirmée, les municipalités ne seraient plus enclines à octroyer des mandats professionnels pour des travaux à être réalisés dans le cadre du TECQ 2014-2018 au Service de génie de la MRC, et ces derniers seraient octroyés à des firmes privées étant donné le

remboursement des frais de celles-ci contrairement à ceux du Service de génie de la MRC;

Considérant que ces contrats non octroyés entraîneraient de lourdes pertes financières pour le Service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan et pourraient même occasionner des mises à pied et sa fermeture, ses principaux revenus provenant des municipalités locales à même des projets réalisés dans le cadre du programme TECQ;

Considérant que le MAMOT n'a pu fournir d'autres explications que le fait que ce refus était justifié du fait que les employés du Service de génie municipal étaient considérés comme des employés internes des municipalités, malgré des explications fournies au MAMOT par la MRC sur la façon de fonctionner dudit Service;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan désire obtenir des réponses quant à la distinction faite entre le traitement réservé aux firmes de génie privées par rapport aux Services de génie des MRC par le MAMOT;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite que les honoraires professionnels des services de génie municipal puissent encore être admissibles dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 pour les municipalités locales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et unanimement résolu, que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan :

- Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, de réviser la position du MAMOT dans le refus du remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

- Envoie copie de la présente résolution aux municipalités locales de la MRC de Beauce-Sartigan afin de solliciter leur appui dans ce dossier;

- Envoie copie de la présente résolution à monsieur Robert Dutil, député de Beauce-Sud, afin de lui demander d'intervenir dans ce dossier auprès du MAMOT.

2015-01-010

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS
(PIQM) VOLET 3 – AJOUT D'UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE**

Attendu que dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 3, la MRC de Beauce-Sartigan a reçu la confirmation d'une aide financière maximale de 322 913 \$ pour l'embauche de deux ressources en génie municipal;

Attendu que dans le cadre de l'expansion de son Service, la MRC de Beauce-Sartigan souhaiterait ajouter une ressource supplémentaire, admissible au programme, sans que l'aide financière maximale annoncée ne soit modifiée; Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire l'ajout d'une ressource supplémentaire admissible au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 3.

2015-01-011

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Attendu la volonté du gouvernement du Québec de créer le Fonds de développement du territoire (FDT);

Attendu que l'objectif de cette nouvelle enveloppe destinée aux MRC est de leur donner des leviers supplémentaires pour intervenir en matière de développement rural, économique et régional, et ce, en matière d'aménagement dans un esprit de souplesse et d'imputabilité;

Attendu que ce futur fonds serait composé :

- Du fonds d'aide aux MRC
- Des sommes dédiées à la 3^e génération de la Politique nationale de la ruralité
- Du solde résiduel provenant de la fermeture des Conférences régionales des élus
- Du solde de l'aide au développement économique local (CLD)

Attendu la satisfaction exprimée par les municipalités de notre MRC relativement aux mesures administratives simplifiées appliquées dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

Attendu que les incertitudes liées aux nouvelles mesures administratives qui régiront ce nouveau fonds pourraient freiner les municipalités dans leur planification stratégique et affecter l'implication bénévole des citoyens de ces localités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Claude Morin et unanimement résolu, de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que, dans le cadre de la mise en place du Fonds de développement du territoire, les mesures administratives liées à la Politique nationale de la ruralité demeurent.

Il est également résolu de transmettre copie de cette résolution à monsieur Robert Dutil, député de Beauce-Sud, de même qu'à tous les députés de l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux MRC du Québec.

2015-01-012

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER UNE DÉROGATION EN ZONE INONDABLE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE QUAI DE LA PROMENADE REDMOND SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu que l'article 4.6 du chapitre 4 du document complémentaire du SADR établit la liste des catégories de constructions, d'ouvrages ou de travaux admissibles à une demande de dérogation;

Attendu la demande déposée par la Ville de Saint-Georges (résolution 14-8802, 11 août 2014) pour une dérogation en zone inondable (réfection du quai de la promenade Redmond);

Attendu l'avis favorable sur le projet de règlement délivré par le sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher en date du 16 décembre 2014;

En conséquence il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-27 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2015-01-013

**TRAITEMENT DES DEMANDES DE CLAIMS PAR LE MINISTÈRE DE
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

Attendu que des centaines de demandes de titres d'exploration minière (claims) dans la MRC de Beauce-Sartigan sont en attente de traitement au sein du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Attendu que le MERN offre la possibilité de reporter le traitement de celles-ci dans l'attente des orientations gouvernementales relatives au pouvoir des MRC de délimiter les territoires incompatibles avec l'activité minière;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de reporter le traitement des demandes de titres d'exploration minière sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan.

2015-01-014

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur la qualité de l'environnement, toute demande de certificat d'autorisation transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être dûment accompagnée d'une résolution autorisant le signataire à présenter sa demande au ministre.

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan, monsieur Éric Paquet, ou en son absence madame Louise Roy,

coordonnatrice du Service d'aménagement et responsable de la gestion des cours d'eau, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2015-01-015

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT : REPROFILAGE D'UN COURS D'EAU –
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de La Guadeloupe (résolution 2014-12-262) concernant des travaux d'aménagement, soit le reprofilage d'une branche de la rivière le Bras Saint-Victor sur une longueur approximative de 50 mètres localisée sur le lot 13-A-P rang XII sud, cadastre canton Shenley;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe souhaite confier au Service de génie municipal de la MRC la préparation des plans et devis nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation;

Attendu que les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de La Guadeloupe;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) de ces travaux mais que la surveillance sera assumée par le Service de génie municipal de la MRC;

En conséquence il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, que la MRC :

- présente une demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la LQE pour les travaux de reprofilage d'un tronçon du cours d'eau sur le lot 13-A-P, rang XII sud, cadastre canton Shenley.
- confirme le mandat donné au Service de génie municipal de la MRC pour préparer les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation et pour assurer la surveillance des travaux;
- autorise la Municipalité de La Guadeloupe à réaliser les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et selon les plans et devis s'y rattachant;
- acquitte les coûts de 2 811 \$ relatifs au certificat d'autorisation.

2015-01-016

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par madame Christine Caron, secondé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, et le directeur général, monsieur Éric Paquet, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan tout document nécessaire à la mise en place d'une entente relative à la gestion des cours d'eau sur son territoire.

2015-01-017

25 ANS DE SERVICE DE MADAME LYNE BÉGIN

Attendu que madame Lyne Bégin cumule 25 années de service auprès de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que le conseil des maires reconnaît le bon travail effectué par madame Bégin au sein de notre organisme;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, secondé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de remercier et féliciter madame Lyne Bégin pour le travail effectué au sein de notre MRC au cours des 25 dernières années.

2015-01-018

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN

Attendu les démarches entreprises afin de combler un poste de technicien en génie civil au sein de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement, d'engager monsieur Dany Bilodeau au poste de technicien en génie civil échelon 5, en date du 9 février 2015.

Il est également résolu qu'il soit soumis à la période d'essai prévue à la convention collective.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil dont entre autres, le dernier comité de sécurité publique qui s'est tenu le 18 décembre dernier.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels des mois de novembre et décembre;
- Bilan annuel de la SAAQ;
- Bilan de l'inspection régionale;
- Bilan des constructions 2014 en vertu de l'article 59;
- Projet de loi 28;
- Population du territoire;
- Service de ressources humaines de la FQM;

2015-01-019

DEMANDE DE DÉTACHEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT ET DE RATTACHEMENT AU TERRITOIRE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN PAR LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Attendu que la Municipalité de Courcelles a signifié, par la résolution 14-223, sa volonté d'être rattachée au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'aviser la Municipalité de Courcelles que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan accueille favorablement la demande de rattachement de cette localité au sein de son territoire.

Il est de plus résolu que la MRC de Beauce-Sartigan appuie les démarches engagées par la Municipalité auprès des autorités compétentes concernées.

2015-01-020

APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN – FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Attendu le souhait de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin (CSBE) de voir la MRC de Beauce-Sartigan se prononcer sur la prise de position du conseil des commissaires quant au maintien du statu quo du territoire de cette organisation dans le cadre des projets de fusion des commissions scolaires;

Attendu que les maires de Beauce-Sartigan ont pris connaissance de cette position et partagent les vues des administrateurs de la CSBE;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'appuyer la position prise par la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin à l'effet de maintenir son organisation sous sa forme actuelle et en conservant l'intégralité de son territoire.

Il est également résolu de transmettre copie de cette résolution au député de Beauce-Sud, monsieur Robert Dutil, aux MRC de La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche, de même qu'à la CSBE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 janvier 2015

2015-01-021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 22 h.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général